BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 06/08/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	400		400	92,17	400	25,87
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	34		34	7,83	1 146	74,13
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***434***		***434***	100,00	***1 546***	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***434***		***434***	100,00	***1 546***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 06/08/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	**1 000**	230,41	**1 000**	64,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-28 957	N/S		
Résultat de l'exercice	***-7 580***	N/S	***-28 957***	N/S
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***-35 537***	N/S	***-27 957***	N/S
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	33 469	N/S	27 000	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	2 499	575,81	2 499	161,64
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4	0,92	4	0,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***35 971***	N/S	***29 502***	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***434***	100,00	***1 546***	100,00

33 TOURS PRODUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital de 1.000,00 euros
Siège social : 95 RUE PERRONET, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
N° RCS 982 707 184

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2026

Le 26/06/2026,
à 10H,

L'associé unique de la Société 33 TOURS PRODUCTION, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé au, 95 RUE PERRONET, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Président.

L'assemblée est présidée par Mr DRAI Serge, Président de la société PRYMAC GROUPE SA, associée unique.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **une perte** de -**7 580,31** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **une perte** de - **7 580,31** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de - **28.956,78** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à - **36.537,09** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de - **36.537,09** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de - **36.537,09** Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'Associé unique.

PRYMAC GROUPE SA
Mr DRAI Serge

